

RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**2ème Commission de l'Éducation, jeunesse et sports,
culture et tourisme**

N° 2017-02-0022

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017	POLITIQUE : SPORT SECTEUR : Sport
<p>TITRE : ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE "JOUONS COLLECTIF"</p> <p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet de vous présenter la nouvelle politique sportive départementale. L'élaboration de celle-ci a débuté en octobre 2016 lors d'une large consultation des acteurs du sport essonnien.</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES : <u>Dépenses :</u></p> <p>L'incidence financière individualisée de chaque dispositif sera définie plus précisément dans les futurs rapports présentés en AD ou CP.</p> <p>Chapitre 65, articles 65734, 65737, 6574, fonction 32 Chapitre 011, articles 60668, 6188, 62268, 6156, 60618, 61558, 6068, fonction 32</p> <p>Catégorisation PPI : H3 (Sport) Chapitre 204, articles 20421, 204142, fonction 32 Chapitre 21, article 2188, fonction 32</p> <p><u>Recettes :</u> Chapitre 70, article 70631, fonction 32</p>	

Dans un contexte budgétaire contraint et dans une logique d'optimisation des ressources départementales, le Département a souhaité réinterroger sa politique sportive afin de mieux accompagner le développement du sport en Essonne et de continuer, avec les Essonniens, à faire de l'Essonne une Terre de sport pour tous.

La démarche de refonte de la politique sportive s'est appuyée sur une évaluation des mesures en faveur du sport mises en œuvre depuis 2012 ainsi qu'une large consultation des acteurs du sport lors des conférences du sport en octobre 2016.

A/ LE SPORT EN ESSONNE : ELEMENTS DE CONTEXTE

🚩 L'Essonne Terre de Sports

L'Essonne est une terre de Sport : Des équipements d'envergure, de nombreux clubs de très haut niveau dans un nombre important de disciplines, 2 lles de loisirs, 2 700 clubs environ et 2,2 clubs pour 1 000 habitants (contre 1,6 en Ile-de-France).

On compte également*1 :

- 296 650 licences sportives réparties dans 2 739 clubs et sections sportives avec près de 38 % de licenciées féminines,

- Près de 65 % d'essonniens qui pratiquent de manière hebdomadaire une activité physique et sportive,

- 3 868 équipements sportifs soit 30 équipements pour 10 000 habitants et 15 mn de temps moyen pour rejoindre un lieu d'activité sportive en Essonne.

De plus, on peut constater que le milieu naturel, en particulier situé dans le Sud-Essonne est le 1^{er} lieu de pratique des Essonniens. Le loisir, la détente et la santé sont les principales motivations des Essonniens à la pratique du sport.

On peut aussi noter une spécificité essonniennne intéressante : Avec 45 % de pratiquants autonome en Essonne (41 % en Ile-de-France), les sports de nature ont le vent en poupe auprès de la population comme facteur de bien-être et d'épanouissement. Les collectivités commencent à s'intéresser sérieusement à ce phénomène sociétal qui n'est pas qu'un effet de mode. Le secteur des sports de nature se révèle un secteur d'avenir à investir sur le plan sportif, économique mais également touristique... (emploi vert, bien être, santé, liberté de pratique, merchandising, nouvelles offres sportives...).

Telles sont les caractéristiques qui peuvent illustrer la vitalité du sport en Essonne.

🚩 Un projet de création d'un cluster sport en Essonne

Un projet unique se construit en Essonne avec la volonté de créer un cluster dédié au sport, à la santé et à ses filières.

Il s'agit ainsi de mettre en place un Pôle d'excellence sportive dédié au sport et à ses filières économiques pour accompagner le développement économique métropolitain. Celui-ci aura pour vocation de structurer une filière et ainsi de rassembler sur un lieu unique les acteurs du monde du sport, de la santé, de l'innovation, de l'économie autour d'un outil fédérateur et accélérateur de développement, le cluster.

Grâce à ce projet, l'Essonne démontre un réel engagement en faveur du développement et de la promotion d'un large panel de disciplines sportives mais également du sport pour tous avec la mise en place de multiples initiatives sportives à forte valeur éducative, citoyenne et solidaire.

*1 sources : données d'Institut Régional du Sport

✚ L'« Essonne terre d'Avenir », signature du Département de l'Essonne évoque l'authenticité, l'exemplarité, la proximité, l'épanouissement et l'excellence.

La politique du sport voulue par le Département traduit bien cette volonté de la collectivité. C'est ainsi que l'action départementale doit permettre de favoriser une offre sportive diversifiée et de qualité pour tous et sur tous les territoires de l'Essonne sans discrimination aucune et ainsi favoriser le bien-être de tous les essonniens.

B/ LA NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE ET SES ENJEUX

Le Département soutient le secteur sportif depuis de nombreuses années grâce à une politique sportive dotée de moyens généreux et couvrant un large spectre des besoins allant de l'aide au fonctionnement à l'ensemble des clubs, à des aides plus spécifiques sur la formation, les manifestations, le suivi médical jusqu'à l'aide aux clubs de haut niveau.

L'Essonne, avec son territoire riche d'espaces naturels denses, a un réel défi à relever dans le domaine des sports de nature en lien avec la politique rurale pour développer l'activité et l'économie dans les petites communes du Sud-Essonnes et avec la politique de l'environnement sur la dimension développement durable.

Le sport de loisirs et le sport pratiqué pour des motivations de santé et de bien-être est une des nouvelles caractéristiques que l'on peut constater chez les Essonniens. Aussi le développement du sport santé est un véritable enjeu dans le développement du sport.

Le Département souhaite ainsi poursuivre son aide aux acteurs du sport considérant que le développement du sport nature et sport santé sont des enjeux majeurs.

Le Département a ainsi souhaité réactualiser sa politique sportive et a entamé une démarche de concertation des acteurs du sport essonniens. C'est ainsi qu'ont été organisées les conférences du sport en octobre 2016. Les conclusions de cette démarche ont abouties à plus 160 propositions des participants dont voici quelques exemples:

- Accompagner les associations sportives dans une démarche de mécénat,
- Continuer à veiller à ce que le sport soit toujours pris en compte dans les politiques territoriales,
- Placer la pratique des activités physiques et sportives au cœur des politiques de santé publique,
- Utiliser le sport comme outil de promotion de la santé au travers des collectivités, de la pratique libre et des clubs sportifs,
- Déployer le dispositif sport sur ordonnance,
- Encourager la pratique du sport en entreprise par le renforcement des liens avec les associations sportives,
- Impulser un réseau et capitaliser les expériences et faciliter le sponsoring,
- Sensibiliser les jeunes essonniens aux bienfaits d'une pratique régulière,
- Créer un événement sportif en mobilisant une grande diversité d'acteurs et de partenaires pour valoriser les atouts du territoire.

Les **ORIENTATIONS** pour une nouvelle politique sportive répondant aux enjeux de développement du territoire sont ainsi les suivantes :

- Le Département se positionne comme animateur du territoire. Il souhaite asseoir sa politique sportive en associant les acteurs du territoire tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre des dispositifs. Ainsi, le Département se positionne comme animateur territorial de la politique sport. Il sera le réceptacle et le lieu de capitalisation des expertises et des expressions des acteurs du sport mais aussi des professionnels de santé et des potentiels bailleurs de fonds privés. Le Département se veut aussi initiateur et assembleur pour de nouveaux partenariats innovants dans les territoires,
- La politique sportive départementale plus optimisée, visible et simplifiée,
- Le financement des clubs sont davantage diversifiés (mécénat, autres collectivités...).

Il en ressort ainsi 5 axes de la politique sportive :

SPORT POUR TOUS

Le Département souhaite inscrire son action en faveur du sport pour tous dans la continuité de ce que l'Essonne réalise depuis de nombreuses années. Il s'agit ainsi de mener une politique favorisant la pratique du sport par tous quel que soit son niveau, son lieu d'habitation, son genre ou son état de santé. Elle va de l'aide aux clubs sportifs essonniers aux comités sportifs en passant par la mise en place d'appels à projets sur des sujets tels que sport et femme, sport santé, sport et handicap, sport comme un outil d'éducation...

SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau demande une exigence particulière, des besoins spécifiques pour répondre à des objectifs élevés sur le plan de la performance et de l'investissement personnel. Il est le vecteur d'émotions et de valeurs fortes qui sensibilisent les plus jeunes et encouragent la pratique du sport pour tous et par tous. Il est donc un moteur dans le développement et la promotion du sport en Essonne. Le Département a donc décidé d'en faire un des 5 axes de développement de sa politique sportive.

SPORT SANTE et BIEN ETRE

Le Département a la volonté de s'engager davantage dans le développement du « sport-santé » sur le territoire essonnien. Le sport santé recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant ; La pratique d'activités physiques ou sportives contribue en effet au maintien de la santé et contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique à améliorer leur état de santé. Le Département souhaite ainsi contribuer à lutter contre l'inactivité physique et ainsi de permettre de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques. Tel est le souhait du Département pour l'avenir de ses habitants.

SPORT NATURE

Le Sport de nature est un véritable atout pour l'Essonne qui est un territoire rural pour les 2/3 de sa surface. En effet, le milieu naturel constitue le premier lieu de pratique des Essonniers : 56 % des pratiquants contre 48 % en Ile-de-France et que la pratique autonome (en opposition à la pratique encadrée) y est plus forte qu'ailleurs en Ile-de-France.

Plusieurs équipements remarquables de pleine nature remarquables sont identifiés en Essonne : A titre d'exemple, les Îles de loisirs d'Etampes et de Draveil, le viaduc des Fauvettes et le massif de Fontainebleau (86 circuits balisés en Essonne) pour les sites d'escalade.

Le Département souhaite ainsi mener une politique des sports de pleine nature volontariste en allant au-delà de la mise en place de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires des sports de nature (PDESI). Ainsi, une manifestation permettant la promotion des sports de pleine nature et du territoire essonnien sera organisée avec les acteurs du sport essonnien.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU SPORT

Plus et mieux accompagnés nos partenaires du sport est l'un des axes importants de la nouvelle politique sportive. En plus des structures tels que le stade Bobin le Pôle départemental de Médecine du sport ou la Maison départementale des comités sportifs, le Département a acté la création au sein de la direction des sports du Département d'un « pôle accompagnement des acteurs du sport essonnien » visant à accompagner les clubs sportifs de l'Essonne notamment dans leur recherche de financement mais également leur structuration et le soutien et conseils aux sportifs de haut niveau dans la mise en place de leur projet professionnel et/ ou leur recherche de financements privés, sponsors.

Ces nouvelles mesures en faveur du sport ont aussi comme volonté d'apporter une plus grande reconnaissance aux comités sportifs départementaux en les responsabilisant davantage sur le développement de leur discipline au niveau départemental.

Pour mener à bien la politique sportive du Département, des **ressources départementales** « internes » seront mobilisées autour de plusieurs types de moyens. L'intervention départementale comprend un accompagnement administratif, des moyens opérationnels dans les domaines de l'organisation d'événements, la santé, la communication, la logistique et la formation des bénévoles.

Cette capacité d'intervention, outre les moyens humains spécifiques sur le plan administratif, prendra appui sur :

- le stade départemental Robert Bobin ;
- la Maison départementale des comités sportifs ;
- le Pôle départemental de médecine du sport.

Les projets de ces équipements sportifs déconcentrés s'inscriront formellement dans le cadre des mesures en faveur du sport.

Le stade départemental Robert Bobin et le Pôle départemental de médecine du sport mèneront une action portée vers l'excellence mais également vers le sport loisir pour tous, et constitueront ainsi une ressource départementale participant au rayonnement et à l'attractivité de l'Essonne et au bien-être des Essonniens.

La Maison départementale des comités sportifs a pour mission d'accompagner les acteurs du sport, bénévoles comme professionnels, en mutualisant les compétences et les ressources selon des démarches simplifiées et comprendra un centre de ressources qui pourra accompagner les acteurs de la vie associative essonnienne en mobilisant ses ressources propres.

Par ailleurs, un lien avec les services déconcentrés du Département, notamment les maisons de l'Essonne sera développé.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

D'APPROUVER les nouvelles mesures en faveur du sport en Essonne,

D'ABROGER la délibération 2012-03-0028 du 17 décembre 2012 relative aux nouvelles mesures départementales en faveur du sport,

DE DONNER délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes présentées par les acteurs concernés,

DE DIRE que les crédits en dépenses seront prélevés sur le chapitre 65, articles 65734, 65737, 6574, fonction 32, le chapitre 011, articles 60668, 6188, 62268, 6156, 60618, 61558, 6068, fonction 32, le chapitre 204, articles 20421, 204142, fonction 32 et le chapitre 21, article 2188, fonction 32 du budget départemental dans la limite des crédits de paiement disponibles chaque année.

DE DIRE que les crédits en recettes seront recouverts sur le chapitre 70, article 70631, fonction 32 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil départemental

François Durovray